



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_002-DE



**Bureau communautaire du 3 février 2025**

### **Objet : Autorisation de recrutement d'un(e) responsable du service cohésion sociale et solidarité**

**Numéro de délibération : BC2025\_002**

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

#### **Absents :**

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

#### **Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

#### **Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick

#### **Nombres de membres :**

En exercice : 28  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Votants : 22  
Pouvoirs : 0

#### **Publication (affichage) ou notification du :**

## Autorisation de recrutement d'un(e) responsable du service cohésion sociale et solidarité

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Dans le cadre de la mise en œuvre et du développement de son projet de territoire, Vals de Saintonge doit recruter un agent pour assurer la mission sociale de la compétence intercommunale et l'encadrement des équipes du service qui comprend la cohésion sociale et le volet santé, suite au départ de l'agent en poste jusqu'alors.

Il est rappelé au bureau communautaire que conformément à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A peut être occupé par un contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé que les besoins de la collectivité nécessitent le recrutement d'un responsable du service cohésion sociale et solidarité relevant de la catégorie A et du grade d'attaché territorial sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs de la délibération BC2024\_066 du bureau communautaire du 9 décembre 2024 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent et sur le grade d'attaché relevant de la catégorie A pour effectuer les missions de responsable du service de cohésion sociale et solidarité à temps complet pour une durée déterminée de trois ans,
- que la rémunération de l'agent soit calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché, et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération n° CC2020\_157 du 14 décembre 2020,
- d'autoriser le président à recruter l'agent et à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_002-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,